

| | | | | | | |
|---------------------------|--|-----------------|----------------------------------|----------------|-----------------|------------------------|
| Niveau : | DILÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (DUT) | | | | | Année 1 |
| Domaine : | SCIENCES TECHNOLOGIE SANTÉ | | | | | DUT1 60 ECTS |
| Spécialité : | INFORMATIQUE INFO | | | | | |
| Option : | ---- | | | | | |
| Volume horaire étudiant : | 159 h | 406 h | 362 h | h | 120h | 927 h |
| | cours magistraux | travaux dirigés | travaux pratiques | cours intégrés | stage ou projet | Total |
| Formation dispensée en : | <input checked="" type="checkbox"/> français | | <input type="checkbox"/> anglais | | | |

Contacts :

| Responsable de formation | Scolarité – secrétariat pédagogique |
|--|---|
| Chef de département Christophe CRUZ ☎ 03.80.39.64.51 iq-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr | Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 Suivi INFO ☎ 03.80.39.65.69 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique : ☎ 03.80.39.64.50 iq-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr |
| Composante(s) de rattachement : | IUT DIJON-AUXERRE Département Informatique INFO Boulevard Docteur Petitjean BP 17867 21078 DIJON Cedex |

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

Former des informaticiens capables de participer à la conception, la réalisation et la mise en œuvre de systèmes informatiques correspondant aux besoins des utilisateurs. Pour assumer ces responsabilités, les informaticiens doivent être compétents sur le plan technologique, connaître l'environnement socio-économique dans lequel ils auront à exercer leur profession, posséder une bonne culture générale et se montrer aptes à la communication.

À cette fin, les enseignements sont :

- fondamentaux, pour acquérir des connaissances, des concepts de base et des méthodes de travail,
- appliqués, pour faciliter l'apprentissage de ces concepts et déployer des savoir-faire professionnels,
- évolutifs, pour intégrer les progrès technologiques et les exigences du monde professionnel,
- ouverts, pour développer les facultés de communication indispensables aux informaticiens dans l'exercice de leur métier.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les DUT informatique sont recrutés par de grandes entreprises ou administrations, par des sociétés de services et d'ingénierie en informatique (SSII) ou par des PME-PMI. Les travaux qui leur sont confiés sont très variés : Réalisation et mise au point de programmes, Maintenance de logiciels, Assistance aux utilisateurs, Exploitation d'un centre informatique, Gestion de réseaux informatiques, Administration de Bases de Données, Activités technico-commerciales, Formation... Les DUT informatique sont très recherchés par les entreprises car la formation reçue leur permet de s'adapter à toutes les situations et d'évoluer sans problèmes lors de chaque mutation technologique.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

- Analyser les besoins du client, de l'utilisateur et constituer le cahier des charges fonctionnel (spécifications, délais, coûts, etc.)
- Analyser les problèmes techniques, fonctionnels et proposer des correctifs, des mises en conformité techniques, etc.
- Élaborer et rédiger des spécifications techniques de l'application informatique
- Contribuer à l'évaluation des charges, des risques et des moyens (budgets temps, personnels, coûts, etc.) et planifier la réalisation d'une commande, d'un projet informatique
- Contribuer à la sélection des fournisseurs/prestataires
- Contribuer à la négociation des conditions du contrat et contrôler la réalisation de l'intervention, des produits, etc.
- Concevoir et réaliser une maquette de présentation
- Déterminer des choix d'architecture logicielle et d'infrastructure et sélectionner les technologies : matériels, logiciels, configurations
- Réaliser une documentation technique
- Concevoir une application en lien avec une base de données
- Contribuer à la sélection des composants informatiques (progiciels, bases de données, développements spécifiques, etc.)
- Développer une application en lien avec une base de données
- Implémenter la solution avec les langages et technologies retenus
- Intégrer des composants informatiques (progiciels, bases de données, développements spécifiques, etc.)
- Adapter et paramétrer des Progiciels de Gestion Intégrés (PGI / ERP Enterprise Resource Planning)
- Contribuer à la supervision et à la coordination des réalisations, études ou développements informatiques (collaborateurs, sous-traitants)
- Concevoir des tests

- Définir et réaliser des phases et procédures de tests techniques et fonctionnels de programmes et applications informatiques
- Accompagner pendant la validation
- Mettre en production de solutions logicielles dans un environnement d'exploitation (serveurs, postes de travail, systèmes d'exploitation)
- Réaliser la documentation de production du logiciel
- Participer à la formation des utilisateurs
- Maintenir une application
- Participer au support technique
- Mettre en place des outils de compte-rendu (reporting)
- Veiller à une bonne utilisation des bases de connaissances
- Aider à l'identification et à l'analyse des incidents ou dysfonctionnements décrits par des utilisateurs
- Définir des procédures pour mettre en place le processus d'assistance
- Optimiser les procédures d'assistance
- Manager et animer un groupe de support technique
- Coordonner les projets d'assistance
- Collecter des informations permettant de faire évoluer l'environnement technologique ou les fonctionnalités logicielles
- Analyser la qualité de services rendus aux utilisateurs
- Contribuer à la conduite du changement
- Administrer un système (à temps partagé ou transactionnel, embarqué, messagerie, multiprocesseurs, réseau, site Web, SGBD (système de gestion de bases de données), SIAD (système d'information d'aide à la décision))
- Réaliser des interventions de télémaintenance d'équipements d'utilisateurs
- Mettre en place les procédures techniques d'exploitation, d'utilisation et de sécurité des équipements informatiques
- Mettre en œuvre des outils d'aide à la surveillance, à la sécurité et à l'exploitation des équipements informatiques
- Attribuer et mettre à disposition des ressources logiques et matérielles de réseaux (allocation, réallocation)
- Définir et suivre des droits d'accès en fonction des caractéristiques des utilisateurs ou des services
- Analyser et étalonner des performances du système d'information et préconiser des mesures d'amélioration de la qualité et de la sécurité
- Identifier, diagnostiquer les dysfonctionnements, incidents, non-conformités et mettre en œuvre les mesures correctives
- Conseiller et assister des équipes de développement, de production informatique ou utilisateurs dans le choix et la mise en œuvre de solutions techniques
- Contribuer au suivi et à l'actualisation de la configuration et de l'architecture des systèmes d'informations
- Contribuer à la sélection et l'installation des équipements informatiques (logiciel, matériel, etc.)
- Ordonnancer le déroulement des travaux et mettre en œuvre des traitements
- Installer et intégrer du matériel (station, équipement réseau, périphériques, etc.) dans l'environnement de production et configurer des ressources logiques et physiques
- Contrôler et analyser le déroulement des travaux et du fonctionnement des systèmes, des réseaux, des outils et périphériques

- Gérer la sécurité
- Superviser et vérifier l'état des ressources informatiques, réaliser des sauvegardes et des archivages de données
- Identifier, diagnostiquer la nature et l'origine des incidents et mettre en œuvre les mesures correctives
- Déclencher ou planifier des interventions de maintenance et contrôler la conformité des interventions d'exploitation/production des ressources informatiques

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

Toutes mais partiellement

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de [l'arrêté du 3 août 2005](#) (art.3) « *les demandes d'admission sont examinées par un jury désigné (...) par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT. Le jury se prononce en fonction des éléments figurant au dossier de candidature, éventuellement complété par un entretien ou un test.* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme

[Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

La formation est ouverte à toutes les bacheliers, avec une priorité aux séries STI2D et S.

Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à [la scolarité](#) organisatrice de la formation

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

[Pour plus d'information consultez nos pages web sur le site IUT :](#)

- [Je candidate en DUT 1^{ère} année](#)
- [Quels bacs pour quels DUT ?](#)
- [Quels critères de recrutement ?](#)

Organisation et descriptif des études :
■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

CC : Contrôle continu

SEMESTRE 1

| UE 1.1 | Discipline | CM | TD | TP | Total | ECTS | Type éval (Session unique) | Total coeff |
|--------------------------------|--|-----------|-----------|------------|------------|-----------|-------------------------------|----------------|
| Bases de l'informatique | introduction aux systèmes informatiques | 10 | 14 | 30 | 54 | 17 | CC | 3.5 |
| | Introduction à l'algorithmique et à la programmation | 9 | 20 | 30 | 59 | | CC | 3.5 |
| | Structures de données et algorithmes fondamentaux | 9 | 16 | 16 | 41 | | CC | 2.5 |
| | Introduction aux bases de données | 10 | 24 | 24 | 58 | | CC | 3.5 |
| | Conception de documents et d'interfaces numériques | 0 | 20 | 24 | 44 | | CC | 2.5 |
| | projets tutorés | 0 | 0 | 0 | 0 | | CC | 1.5 |
| TOTAL UE 1.1 | | 38 | 94 | 124 | 256 | 17 | - | 17 |

| UE 1.2 | Discipline | CM | TD | TP | Total | ECTS | Type éval (Session unique) | Total coeff |
|--|----------------------------------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|-------------------------------|----------------|
| Bases de culture scientifique, sociale et humaine | mathématiques discrètes | 8 | 18 | 16 | 42 | 13 | CC | 2.5 |
| | Algèbre linéaire | 6 | 12 | 12 | 30 | | CC | 2 |
| | Environnement économique | 0 | 30 | 0 | 30 | | CC | 1.5 |
| | Fonctionnement des organisations | 14 | 28 | 0 | 42 | | CC | 2.5 |
| | Fondamentaux de la communication | 0 | 12 | 12 | 24 | | CC | 2 |
| | Anglais et informatique | 0 | 12 | 12 | 24 | | CC | 1.5 |
| | PPP | 0 | 6 | 10 | 16 | | CC | 1 |
| TOTAL UE 1.2 | | 28 | 118 | 62 | 208 | 13 | - | 13 |

| | CM | TD | TP | Total | ECTS | total coef |
|-------------------------|-----------|------------|------------|------------|-----------|------------|
| TOTAL Semestre 1 | 66 | 212 | 186 | 464 | 30 | 30 |

SEMESTRE 2

| UE 2.1 | Discipline | CM | TD | TP | Total | ECTS | Type éval (Session unique) | Total coeff |
|---|--|-----------|-----------|------------|------------|-----------|-------------------------------|----------------|
| Approfondissements en informatique | Architecture et programmation des mécanismes de base d'un système informatique | 8 | 10 | 10 | 28 | 16 | CC | 1.5 |
| | Architecture des réseaux | 8 | 10 | 10 | 28 | | CC | 1.5 |
| | Bases de la POO | 10 | 20 | 28 | 58 | | CC | 3.5 |
| | Bases de la conception objet | 10 | 14 | 18 | 42 | | CC | 2.5 |
| | Introduction aux IHM | 9 | 12 | 20 | 41 | | CC | 2.5 |
| | Programmation et administration des bases de données | 10 | 14 | 18 | 42 | | CC | 2.5 |
| | projet tutoré | 0 | 0 | 0 | 0 | | - | 2 |
| TOTAL UE 2.1 | | 55 | 80 | 104 | 239 | 16 | - | 16 |

| UE 2.2 | Discipline | CM | TD | TP | Total | ECTS | Type éval (Session unique) | Total coeff |
|---|--|-----------|------------|-----------|------------|-----------|-------------------------------|----------------|
| Approfondissements en culture scientifique, sociale et humaine | Graphes et langages | 10 | 16 | 18 | 44 | | CC | 2.5 |
| | Analyse et méthodes numériques | 8 | 12 | 10 | 30 | | CC | 2 |
| | Environnement comptable, financier, juridique et social | 12 | 30 | 0 | 42 | | CC | 3 |
| | Gestion de projet informatique | 8 | 12 | 10 | 30 | | CC | 1.5 |
| | Communication, information et argumentation | 0 | 14 | 10 | 24 | | CC | 1.5 |
| | Communiquer en anglais | 0 | 22 | 16 | 38 | | CC | 2.5 |
| | PPP | 0 | 8 | 8 | 16 | | CC | 1 |
| TOTAL UE 2.2 | | 38 | 114 | 72 | 224 | 14 | - | 14 |

| | CM | TD | TP | Total | ECTS | total coef |
|-------------------------|-----------|------------|------------|------------|-----------|------------|
| TOTAL Semestre 2 | 93 | 194 | 176 | 463 | 30 | 30 |

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées conformément aux dispositions de l'article 18 de l'arrêté du 3 août 2005 (JO du 25 août 2005) :

« L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier. (...) Les modalités (...) sont fixées sur proposition du conseil de l'IUT après avis du chef du département concerné. Elles sont rendues publiques dans le mois suivant le début de l'année universitaire. »

Dans ce cadre, la fiche filière définit pour chaque semestre de l'année universitaire l'organisation des études et fixe la répartition des enseignements et des contrôles de connaissance assortis.

● Sessions d'examen

La session est unique et proposée en contrôle continu

● Réglementation et gestion de l'offre de formation

Sauf dispositions spécifiques liées à la réglementation des IUT, le Référentiel commun des études LMD précise les règles et principes applicables aux formations dispensées par l'université de Bourgogne en matière de modalités de contrôle des connaissances, d'organisation d'examen et de tenue des jurys.

● Règles de validation, de capitalisation et de délivrance du diplôme :

Extrait de l'Arrêté du 3 août 2005

CAPITALISATION :

Art. 19. – Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement. Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

VALIDATION :

Art. 20. – La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;
- La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury. La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.

✚ Délivrance du diplôme

Le DUT est délivré dès lors que les 4 semestres du cursus sont validés. L'obtention du DUT donne lieu à l'attribution de 120 crédits européens, à raison de 30 crédits par semestre validé.

✚ Obligation d'assiduité et règlement intérieur

Arrêté du 3 août 2005 Art. 16. – L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation.

✚ Bonus étudiants

Un bonus « étudiants » peut être attribué, proportionnel à l'implication de l'étudiant, dans le cadre des activités définies à l'article 17 du règlement intérieur de l'IUT. Cette bonification est intégrée dans le calcul de la moyenne semestrielle.